

COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL

ONE STEP BANQUES 2022

- **TITRES DE CRÉANCE** de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie⁽¹⁾ et à l'échéance.
- **PÉRIODE DE COMMERCIALISATION** : Du 29 décembre 2021 au 15 mars 2022 (inclus). Une fois le montant de l'enveloppe initiale atteint (30 000 000 EUR), la commercialisation de « One Step Banques 2022 » peut cesser à tout moment sans préavis avant le 15 mars 2022, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.
- **DURÉE D'INVESTISSEMENT CONSEILLÉE** : 1 à 10 ans (hors remboursement automatique anticipé).
En cas de revente avant la date la date d'échéance ou de remboursement automatique anticipé, l'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori.
- **PRODUIT DE PLACEMENT RISQUÉ** alternatif à un investissement dynamique risqué de type indice.
- **CADRE D'INVESTISSEMENT** : Comptes-titres, contrats d'assurance vie et de capitalisation⁽²⁾.
- **ISIN** : FRSG00012AB3
- **TITRES DE CRÉANCE ÉMIS PAR SG ISSUER⁽³⁾**, véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois, bénéficiant d'une garantie donnée par Société Générale de la formule de remboursement et du paiement des sommes dues par l'Émetteur au titre du produit. L'investisseur est par conséquent soumis au risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur, SG ISSUER, ainsi que de défaut de paiement, faillite et de mise en résolution du Garant, Société Générale.

⁽¹⁾ L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la date d'échéance ou de remboursement automatique anticipé. L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et/ou de faillite de l'Émetteur et/ou Garant, ainsi que de mise en résolution du Garant. Pour les autres risques de perte en capital, voir pages suivantes.

⁽²⁾ L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

⁽³⁾ Filiale à 100% de Société Générale Luxembourg SA, elle-même filiale à 100% de Société Générale : Moody's : A1 / Standard & Poor's : A. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure le 17 décembre 2021. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur ni du Garant. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au titres de créance.



LES OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la Valeur Nominale des titres de créance « One Step Banques 2022 » soit 1 000 EUR. Le montant remboursé est brut, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement. Le Taux de Rendement Annuel est net de frais de gestion pour les contrats d'assurance vie/capitalisation ou nets de droits de garde en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1,00% annuel), sans prise en compte des autres frais et de la fiscalité. Il est calculé entre la date de constatation initiale⁽¹⁾ (soit le 15/03/2022) et la date de remboursement anticipé automatique éventuel⁽¹⁾ ou d'échéance⁽¹⁾ selon les cas. En cas de vente du titre de créance avant la date d'échéance⁽¹⁾ ou la date de remboursement anticipé automatique⁽¹⁾ (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance vie), le Taux de Rendement Annuel effectif peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel indiqué dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital.

Pour un investissement dans « One Step Banques 2022 », vous êtes exposé pour une durée de 4 à 40 trimestres à l'évolution des marchés actions de la zone Euro, la performance positive ou négative de ce placement dépendant de l'évolution de l'indice EURO ISTOXX® Banks GR Decrement 50 Serie 2 (l'indice est construit en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire annuel de 50 points d'indice ; code Bloomberg : IX7S2D50 Index ; sponsor : STOXX® Limited ; www.stoxx.com)...

... avec un risque de perte en capital à la date d'échéance⁽¹⁾ à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice EURO ISTOXX® Banks GR Decrement 50 Serie 2 si celui-ci, à la date de constatation finale⁽¹⁾, clôture à un niveau strictement inférieur à 40% de son Niveau Initial.

... avec un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement de la fin du trimestre 4 jusqu'à la fin du trimestre 39 si, à une date de constatation trimestrielle⁽¹⁾, l'indice EURO ISTOXX® Banks GR Decrement 50 Serie 2 clôture à un niveau supérieur ou égal à 100% de son Niveau Initial entre le 15 mars 2023 et le 15 mars 2024 puis 90% de son Niveau Initial entre le 17 juin 2024 et le 15 mars 2032.

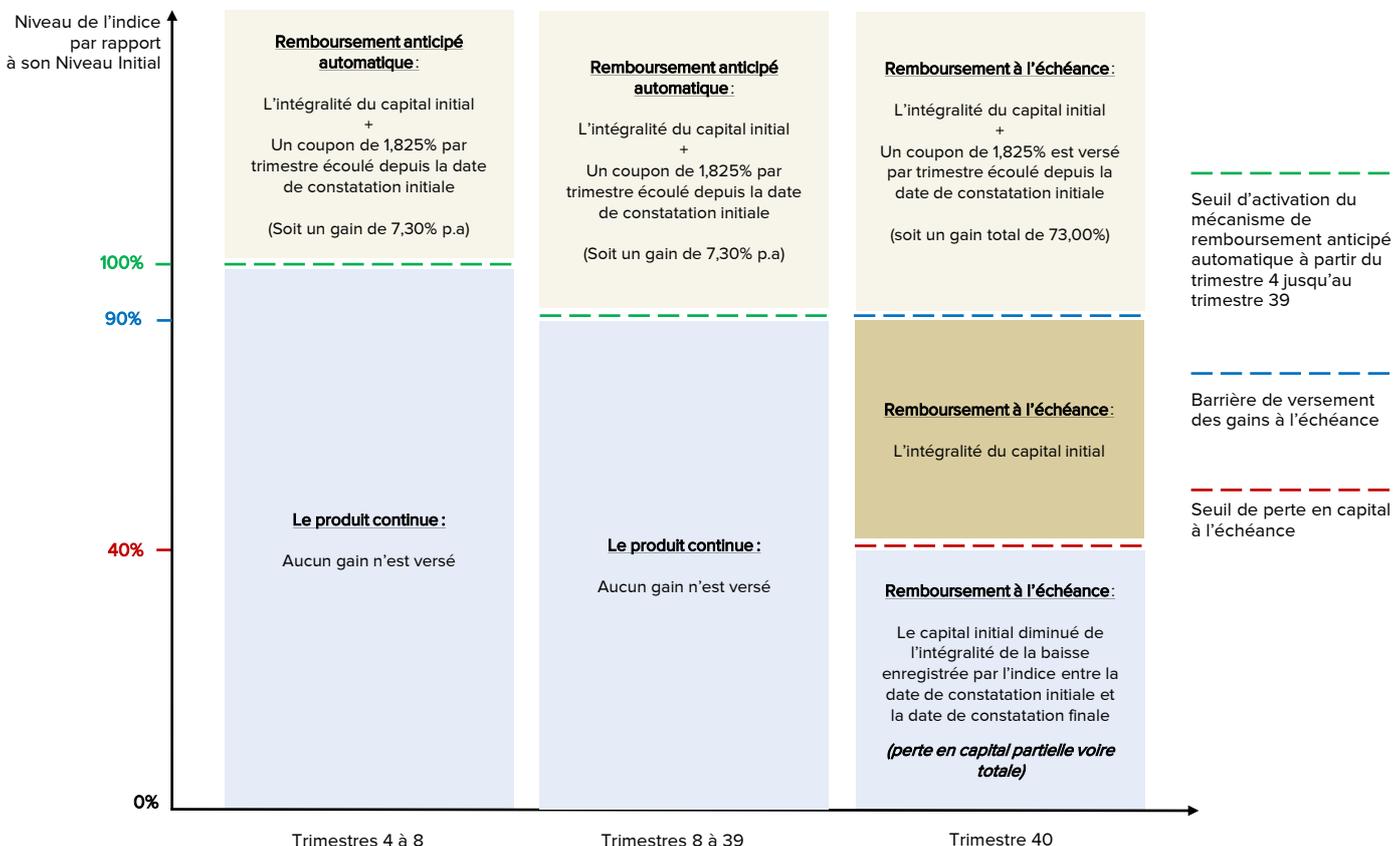
... avec un objectif de gain fixe plafonné à 1,825% par trimestre écoulé depuis le 15/03/2022⁽¹⁾ (soit 7,30% par année écoulée) si, à une date de constatation trimestrielle⁽¹⁾, l'indice EURO ISTOXX® Banks GR Decrement 50 Serie 2 clôture à un niveau supérieur ou égal à 100% de son Niveau Initial entre le 15 mars 2023 et le 15 mars 2024 puis 90% de son Niveau Initial entre le 17 juin 2024 et le 15 mars 2032.

La perte en capital peut être totale si l'indice EURO ISTOXX® Banks GR Decrement 50 Serie 2 a une valeur nulle à la date de constatation finale⁽¹⁾.

Le gain est plafonné : afin de bénéficier d'un remboursement du capital à l'échéance⁽¹⁾ si l'indice EURO ISTOXX® Banks GR Decrement 50 Serie 2 n'enregistre pas à la date de constatation finale de baisse de plus de 60% par rapport à son Niveau Initial, l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse des marchés actions (Taux de Rendement Annuel net maximum de 6,09%⁽²⁾).

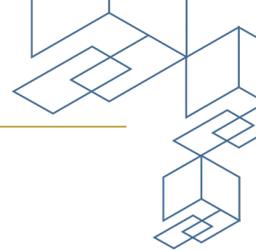
Les titres de créance « One Step Banques 2022 » peuvent être proposés comme un actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie et/ou de capitalisation. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. La présente brochure décrit les caractéristiques du support « One Step Banques 2022 » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ces titres de créances sont proposés. Il est précisé que l'assureur d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

SCHÉMA DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT



⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif les principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

⁽²⁾ En prenant comme hypothèse 1,00% de frais de gestion du contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou de droits de garde en compte-titres. TRA net hors autres frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement, et hors défaut de paiement et/ou faillite de l'Émetteur et du Garant et hors mise en résolution du Garant. Les TRA sont calculés à partir du 15/03/2022 jusqu'à la date de remboursement anticipé automatique éventuel⁽¹⁾ ou d'échéance⁽¹⁾ selon les scénarios. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice EURO ISTOXX® Banks GR Decrement 50 Serie 2, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.



I MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

NIVEAU INITIAL DE L'INDICE

Le Niveau Initial correspond au niveau de clôture de l'indice **EURO ISTOXX® Banks GR Decrement 50 Serie 2** le **15 mars 2022**.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE

À chaque date de constatation trimestrielle⁽¹⁾ à partir de la fin du trimestre 4 et jusqu'à la fin du trimestre 39, on observe le niveau de clôture de l'indice EURO ISTOXX® Banks GR Decrement 50 Serie 2 :

Si, à l'une de ces dates, l'indice EURO ISTOXX® Banks GR Decrement 50 Serie 2 clôture à un niveau supérieur ou égal à 100% de son Niveau Initial entre le 15 mars 2023 et le 15 mars 2024, puis 90% de son Niveau Initial entre le 17 juin 2024 et le 15 décembre 2031, le produit est automatiquement remboursé par anticipation et l'investisseur reçoit, à la date de remboursement anticipé automatique correspondante⁽¹⁾:

L'intégralité du capital initial
+
Un gain de 1,825% par trimestre écoulé depuis le 15/03/2022⁽¹⁾
(Soit un Taux de Rendement Annuel Net compris entre 4,59% et 6,09%⁽²⁾)

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À la date de constatation finale, le 15 mars 2032, en l'absence de remboursement anticipé automatique préalable, on compare le Niveau de clôture de l'indice EURO ISTOXX® Banks GR Decrement 50 Serie 2 à son Niveau Initial :

Cas favorable : Si l'indice EURO ISTOXX® Banks GR Decrement 50 Serie 2 clôture à un niveau supérieur ou égal à 90% de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit le 22 mars 2032 :

L'intégralité du capital initial
+
Un gain de 1,825% par trimestre écoulé depuis le 15/03/2022⁽¹⁾
(soit un gain total de 73,00% et un Taux de Rendement Annuel net de 4,56%⁽²⁾)

Cas médian : Si l'indice EURO ISTOXX® Banks GR Decrement 50 Serie 2 clôture à un niveau strictement inférieur à 90% mais supérieur ou égal à 40% de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit le 22 mars 2032 :

L'intégralité du capital initial
(Soit un Taux de Rendement Annuel net de -1,00%⁽²⁾)

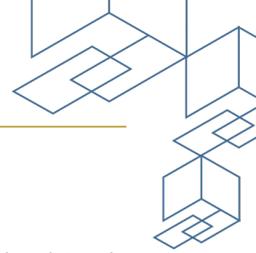
Cas défavorable : Si l'indice EURO ISTOXX® Banks GR Decrement 50 Serie 2 clôture à un niveau strictement inférieur à 40% de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit le 22 mars 2032 :

Le capital initial diminué de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice **EURO ISTOXX® Banks GR Decrement 50 Serie 2** entre le 15/03/2022⁽¹⁾ et le 15/03/2032⁽¹⁾
(Soit un Taux de Rendement Annuel net inférieur ou égal à -9,65%⁽²⁾)

L'investisseur subit alors une perte en capital partielle, voire totale

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

⁽²⁾ En prenant comme hypothèse 1,00% de frais de gestion du contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou de droits de garde en compte-titres. TRA net hors autres frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement, et hors défaut de paiement et/ou faillite de l'Émetteur et du Garant et hors mise en résolution du Garant. Les TRA sont calculés à partir du 15/03/2022 jusqu'à la date de remboursement anticipé automatique éventuel⁽¹⁾ ou d'échéance⁽¹⁾ selon les scénarios. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice EURO ISTOXX® Banks GR Decrement 50 Serie 2, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.



AVANTAGES INCONVÉNIENTS ET PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

AVANTAGES

- De la fin du trimestre 4 jusqu'à la fin du trimestre 8, (puis du trimestre 9 jusqu'à la fin du trimestre 39) si à l'une des dates de constatation trimestrielle⁽¹⁾, l'indice EURO iSTOXX® Banks GR Decrement 50 Serie 2 clôture à un niveau supérieur ou égal à 100% de son Niveau Initial (respectivement 90%), un **mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé** et l'investisseur récupère alors l'intégralité de son capital initial, majorée d'un gain fixe plafonné de 1,825% par trimestre écoulé depuis le 15/03/2022 (soit 7,30% par année écoulée et un Taux de Rendement Annuel net maximum de 6,09%⁽²⁾).
- À la date de constatation finale⁽¹⁾, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé au préalable, et si l'indice EURO iSTOXX® Banks GR Decrement 50 Serie 2 clôture à un niveau supérieur ou égal à 90% de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit alors l'intégralité de son capital initial, majorée d'un gain de 1,825% par trimestre écoulé depuis le 15/03/2022⁽¹⁾ (soit un gain total de 73,00% et un Taux de Rendement Annuel net de 4,56%⁽²⁾).
- Sinon, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé au préalable et si, à la date de constatation finale⁽¹⁾, l'indice EURO iSTOXX® Banks GR Decrement 50 Serie 2 clôture à un niveau strictement inférieur à 90% mais supérieur ou égal à 40% de son Niveau Initial, l'investisseur récupère l'intégralité de son capital initialement investi. Le capital n'est donc exposé à un risque de perte à l'échéance⁽¹⁾ que si l'indice EURO iSTOXX® Banks GR Decrement 50 Serie 2 clôture à un niveau strictement inférieur à 40% de son Niveau Initial à la date de constatation finale⁽¹⁾.

INCONVÉNIENTS

- « One Step Banques 2022 » présente un **risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie** (en cas de revente des titres de créance à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) **et à l'échéance⁽¹⁾** (si, à la date de constatation finale⁽¹⁾, l'indice EURO iSTOXX® Banks GR Decrement 50 Serie 2 enregistre une baisse supérieure à 60% de son Niveau Initial). La valeur du remboursement peut être inférieure au montant du capital initialement investi. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur capital initialement investi. En cas de revente des titres de créance avant la date de remboursement final⁽¹⁾, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement des titres de créance est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date de remboursement final⁽¹⁾.
- L'investisseur est exposé à un **éventuel défaut de paiement et de faillite** (qui induit un risque de non-remboursement) ou à une **dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché des titres de créance) de l'Émetteur ainsi qu'au **risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution** du Garant et du paiement des sommes dues au titre du produit.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de **4 à 40 trimestres**.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'indice EURO iSTOXX® Banks GR Decrement 50 Serie 2, du fait du **mécanisme de plafonnement des gains à 1,825% par trimestre écoulé depuis le 15/03/2022⁽¹⁾** (soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 6,09%⁽²⁾).
- L'indice EURO iSTOXX® Banks GR Decrement 50 Serie 2 est un indice calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qu'il référence et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 50 points d'indice par an. Si les dividendes effectivement distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) à ce prélèvement, la performance de l'indice et la probabilité de remboursement automatique anticipé seront réduites (respectivement augmentées). Le risque de perte en capital à l'échéance sera augmenté (respectivement diminué) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.
- Sans tenir compte des dividendes réinvestis dans l'indice EURO iSTOXX® Banks GR Decrement 50 Serie 2, l'impact de la méthode de prélèvement forfaitaire en points d'indice sur la performance est plus important en cas de baisse depuis l'origine (effet négatif), qu'en cas de hausse de l'indice (effet positif). Ainsi, en cas de marché baissier continu, la baisse de l'indice EURO iSTOXX® Banks GR Decrement 50 Serie 2 sera accélérée.
- Le rendement de « One Step Banques 2022 » est très sensible à une faible variation du niveau de l'indice EURO iSTOXX® Banks GR Decrement 50 Serie 2 autour des seuils de 100% et 90% de son Niveau Initial aux dates de constatation trimestrielle⁽¹⁾, et autour des seuils de 90% et 40% de son Niveau Initial à l'échéance⁽¹⁾.

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus de Base.

Ces risques sont notamment :

- Risque de crédit :** Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Société Générale en tant que Garant de l'Émetteur. En conséquence, l'insolvabilité du Garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.
- Risque de marché :** Les titres de créance peuvent connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, des sous-jacents et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.
- Risque de liquidité :** Ces titres de créance comportent un risque de liquidité matériellement pertinent. Certaines circonstances de marché exceptionnelles peuvent avoir un effet négatif sur la liquidité des titres de créance. Il se peut que l'investisseur ne soit pas en mesure de vendre facilement les titres de créance ou qu'il doive les vendre à un prix qui impacte de manière significative le montant qu'il lui rapporte. Cela peut entraîner une perte partielle ou totale du montant investi.
- Risque de perte en capital :** Les titres de créance présentent un risque de perte en capital. La valeur de remboursement des titres de créance peuvent être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.
- Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur/du Garant :** Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur/du Garant, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

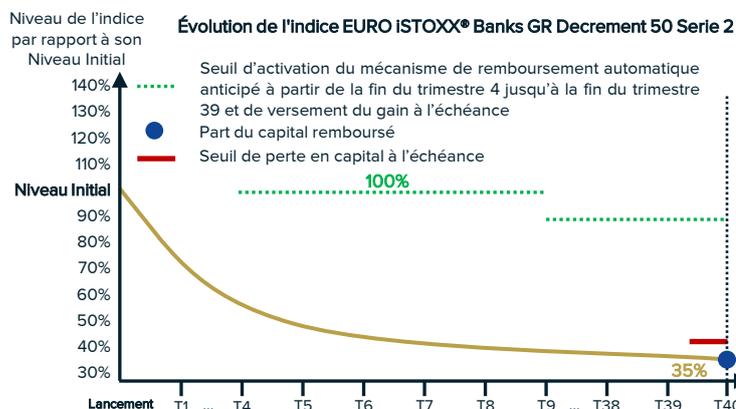
⁽²⁾ En prenant comme hypothèse 1,00% de frais de gestion du contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou de droits de garde en compte-titres. TRA net hors autres frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement, et hors défaut de paiement et/ou faillite de l'Émetteur et du Garant et hors mise en résolution du Garant. Les TRA sont calculés à partir du 15/03/2022 jusqu'à la date de remboursement anticipé automatique éventuel⁽¹⁾ ou d'échéance⁽¹⁾ selon les scénarios. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice EURO iSTOXX® Banks GR Decrement 50 Serie 2, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.



ILLUSTRATION DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : À la date de constatation finale⁽¹⁾, l'indice EURO iSTOXX® Banks GR Decrement 50 Serie 2 clôture à un niveau strictement inférieur à 40% de son Niveau Initial



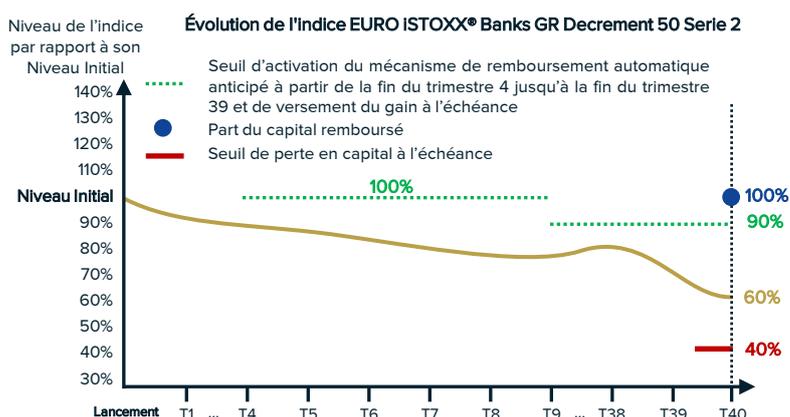
À chaque date de constatation trimestrielle⁽¹⁾, l'indice EURO iSTOXX® Banks GR Decrement 50 Serie 2 clôture à un niveau strictement inférieur à 100% et 90% de son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé et les titres de créance continuent.

À la date de constatation finale⁽¹⁾, l'indice EURO iSTOXX® Banks GR Decrement 50 Serie 2 clôture à un niveau strictement inférieur à 40% de son Niveau Initial (35% dans cet exemple). L'investisseur reçoit alors le capital initialement investi diminué de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice, soit 35% de son capital initial dans cet exemple.

Le Taux de Rendement Annuel net est alors similaire à celui d'un investissement direct dans l'indice EURO iSTOXX® Banks GR Decrement 50 Serie 2⁽²⁾, soit -10,84%⁽³⁾.

Dans ce scénario, l'investisseur subit une **perte en capital**, qui peut être totale dans le cas le plus défavorable.

SCÉNARIO MÉDIAN : À la date de constatation finale⁽¹⁾, l'indice EURO iSTOXX® Banks GR Decrement 50 Serie 2 clôture à un niveau strictement inférieur à 90% mais supérieur ou égal à 40% de son Niveau Initial

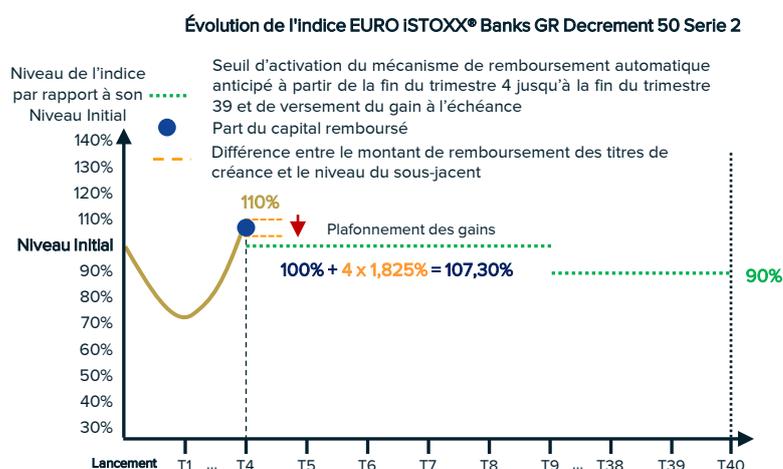


À chaque date de constatation trimestrielle⁽¹⁾, l'indice EURO iSTOXX® Banks GR Decrement 50 Serie 2 clôture à un niveau strictement inférieur à 100% et 90% de son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé et les titres de créance continuent.

À la date de constatation finale⁽¹⁾, l'indice EURO iSTOXX® Banks GR Decrement 50 Serie 2 clôture à un niveau strictement inférieur à 90% du Niveau Initial mais supérieur ou égal à 40% de ce dernier (60% dans cet exemple). L'investisseur récupère alors l'intégralité de son capital initialement investi.

Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net de -1,00%⁽³⁾, contre un Taux de Rendement Annuel Net de -5,92%⁽³⁾, pour un investissement direct dans l'indice EURO iSTOXX® Banks GR Decrement 50 Serie 2⁽²⁾, du fait du **mécanisme de remboursement à l'échéance de « One Step Banques 2022 »**.

SCÉNARIO FAVORABLE : Dès la première date de constatation du mécanisme de remboursement anticipé automatique⁽¹⁾, l'indice EURO iSTOXX® Banks GR Decrement 50 Serie 2 clôture à un niveau supérieur à 100% de son Niveau Initial



Dès la fin du trimestre 4, à la date de constatation trimestrielle⁽¹⁾, l'indice EURO iSTOXX® Banks GR Decrement 50 Serie 2 clôture à un niveau supérieur à 100% de son Niveau Initial (110% dans cet exemple). Les titres de créance sont automatiquement remboursés par anticipation. Il verse alors l'intégralité du capital initial majorée d'un gain de 1,825% par trimestre écoulé depuis le 15/03/2022⁽¹⁾, soit un gain de 7,30% dans notre exemple.

Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net de 6,09%⁽³⁾, contre un Taux de Rendement Annuel net de 8,70%⁽³⁾ pour un investissement direct dans l'indice EURO iSTOXX® Banks GR Decrement 50 Serie 2⁽²⁾, du fait du **mécanisme de plafonnement des gains à 1,825% par trimestre écoulé depuis le 15/03/2022⁽¹⁾**.

LE RENDEMENT DES TITRES DE CRÉANCE « ONE STEP BANQUES 2022 » EST TRÈS SENSIBLE À UNE FAIBLE VARIATION DU NIVEAU DE L'INDICE AUTOUR DES SEUILS DE 90% ET 40% DE SON NIVEAU INITIAL À LA DATE DE CONSTATATION FINALE⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

⁽²⁾ Hors frais, dividendes réinvestis dans l'indice et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 50 points d'indice par an.

⁽³⁾ En prenant comme hypothèse 1,00% de frais de gestion du contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou de droits de garde en compte-titres. TRA net hors autres frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement, et hors défaut de paiement et/ou faillite de l'Émetteur et du Garant et hors mise en résolution du Garant. Les TRA sont calculés à partir du 15/03/2022 jusqu'à la date de remboursement anticipé automatique éventuel⁽¹⁾ ou d'échéance⁽¹⁾ selon les scénarios. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice EURO iSTOXX® Banks GR Decrement 50 Serie 2, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.



Zoom sur l'indice EURO ISTOXX® Banks GR Decrement 50 Serie 2

L'indice **EURO ISTOXX Banks GR Decrement 50 Series 2** (code Bloomberg : IX7S2D50 Index) est un indice de marché actions créée par **STOXX Limited** dont la cotation est calculée, tenue à jour et publiée en temps réel par **STOXX Limited**.

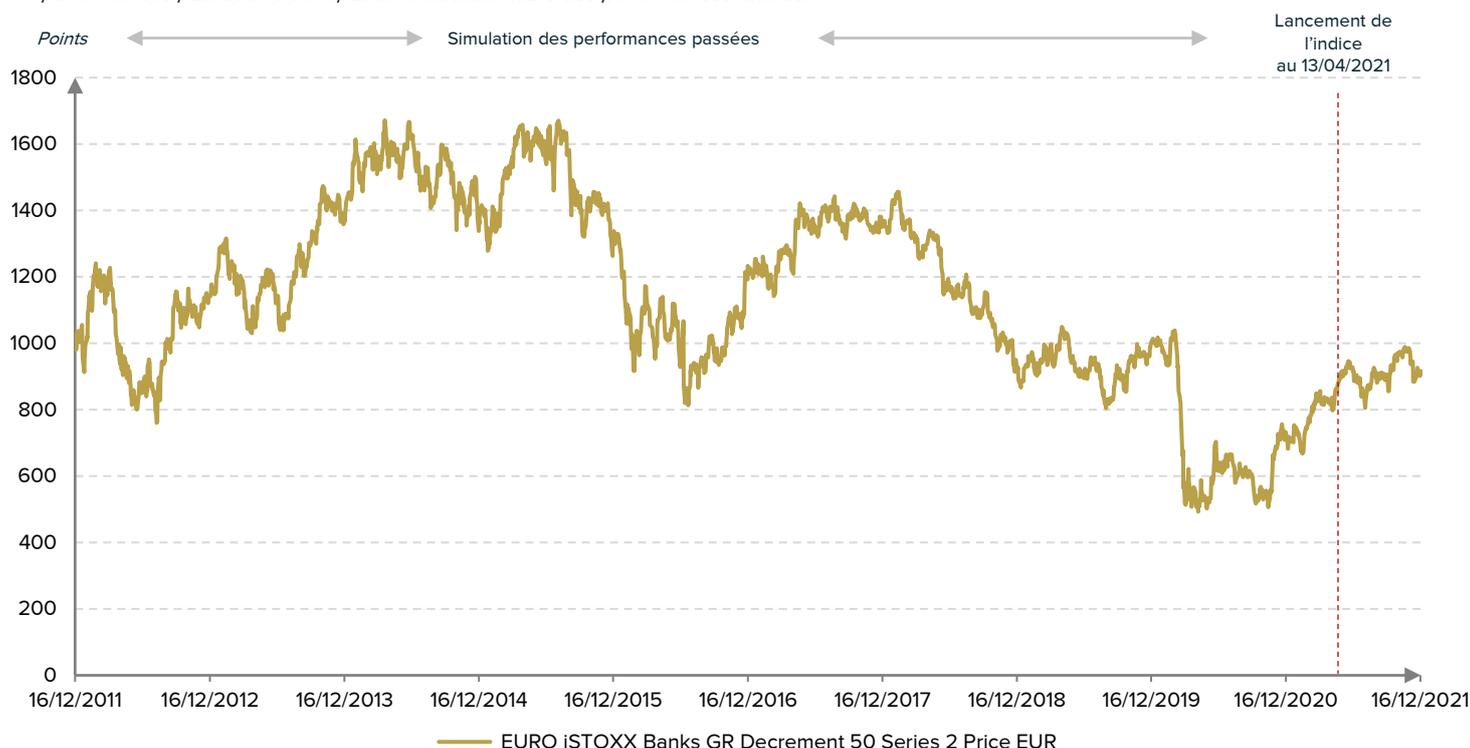
- Il est composé de **valeurs européennes** représentatives du secteur bancaire, sélectionnées sur la base de leur **capitalisation boursière** ainsi que du **nombre de titres disponibles** sur le marché. Au 13/04/2021, l'indice EURO ISTOXX Banks GR Decrement 50 Series 2 est composé de **22 valeurs**.
- Les actions de l'indice sont pondérées selon la capitalisation boursière à chaque date de rebalancement trimestriel.
- L'indice est calculé en **réinvestissant les dividendes bruts** détachés par les actions qui le composent et en retranchant un **prélèvement forfaitaire de 50 points** par an. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.

Pour plus d'informations sur cet indice, vous pouvez consulter le site : <https://www.zonebourse.com/cours/indice/EURO-ISTOXX-BANKS-GR-DECR-43480350/>

Source : Ingénierie SG, au 17/12/2021

Évolution de l'indice EURO ISTOXX® Banks GR Decrement 50 Serie 2 entre le 16/12/2011 et le 16/12/2021

L'indice a été lancé le 13 avril 2021. Toutes les données précédant le 13/04/2021 sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'indice s'il avait été lancé dans le passé. Les données relatives aux simulations de performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.



Performances de l'indice

Performances au 16/12/2021 (dividendes bruts réinvestis)	1 an	3 ans	5 ans	8 ans	10 ans
Indice EURO ISTOXX® Banks GR Decrement 50	+26,88%	-2,74%	-25,43%	-34,02%	-6,37%

Source : Bloomberg le 17 décembre 2021

LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CE CI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Société Générale n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.



CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

FORME	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance. Bien que le paiement des sommes dues par l'Émetteur au titre du produit soit garanti par Société Générale ⁽¹⁾ , les titres de créance présentent un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice EURO ISTOXX® Banks GR Decrement 50 Serie 2.
ÉMETTEUR	SG Issuer. Filiale à 100% de Société Générale Luxembourg SA, elle-même filiale à 100% de Société Générale ⁽¹⁾
GARANT DE LA FORMULE ET DES SOMMES DUES	Société Générale ⁽¹⁾
DISTRIBUTEUR	EQUITIM, Prestataire de Service d'Investissements agréé par l'ACPR sous le numéro 11283.
SOUS-JACENT	L'indice EURO ISTOXX® Banks GR Decrement 50 Serie 2 (l'indice est construit en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire annuel de 50 points d'indice ; code Bloomberg : IX7S2D50 Index ; sponsor : STOXX® Limited ; www.stoxx.com)...
DEVISE	Euro (EUR - €)
MONTANT DE L'ÉMISSION	30 000 000 EUR
VALEUR NOMINALE	1 000 EUR
MONTANT MINIMUM DE SOUSCRIPTION	1 Titre de créance
DATE D'ÉMISSION	29/12/2021
PRIX D'ÉMISSION	100% de la Valeur Nominale
PÉRIODE DE COMMERCIALISATION	Du 29/12/2021 au 15/03/2022 (inclus). Une fois le montant de l'enveloppe initiale atteint (30 000 000 EUR), la commercialisation de « One Step Banques 2022 » peut cesser à tout moment sans préavis avant le 15/03/2022, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.
PROTECTION DU CAPITAL	Pas de protection en capital, ni en cours de vie, ni à l'échéance.
DATE DE CONSTATATION INITIALE	15/03/2022
DATE DE CONSTATATION FINALE	15/03/2032
DATE D'ÉCHÉANCE	22/03/2032 (en l'absence de remboursement anticipé automatique)
DATES DE CONSTATATION TRIMESTRIELLE	15/03/2023, 15/06/2023, 15/09/2023, 15/12/2023, 15/03/2024, 17/06/2024, 16/09/2024, 16/12/2024, 17/03/2025, 16/06/2025, 15/09/2025, 15/12/2025, 16/03/2026, 15/06/2026, 15/09/2026, 15/12/2026, 15/03/2027, 15/06/2027, 15/09/2027, 15/12/2027, 15/03/2028, 15/06/2028, 15/09/2028, 15/12/2028, 15/03/2029, 15/06/2029, 17/09/2029, 17/12/2029, 15/03/2030, 17/06/2030, 16/09/2030, 16/12/2030, 17/03/2031, 16/06/2031, 15/09/2031, 15/12/2031, 15/03/2032 (finale).
DATES DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ ÉVENTUEL	22/03/2023, 22/06/2023, 22/09/2023, 22/12/2023, 22/03/2024, 24/06/2024, 23/09/2024, 23/12/2024, 24/03/2025, 23/06/2025, 22/09/2025, 22/12/2025, 23/03/2026, 22/06/2026, 22/09/2026, 22/12/2026, 22/03/2027, 22/06/2027, 22/09/2027, 22/12/2027, 22/03/2028, 22/06/2028, 22/09/2028, 22/12/2028, 22/03/2029, 22/06/2029, 24/09/2029, 24/12/2029, 22/03/2030, 24/06/2030, 23/09/2030, 23/12/2030, 24/03/2031, 23/06/2031, 22/09/2031, 22/12/2031.
BARRIÈRE DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ ET DE VERSEMENT DU GAIN À L'ÉCHÉANCE	100% du Niveau Initial de l'indice EURO ISTOXX® Banks GR Decrement 50 Serie 2 (du 15/03/2023 au 15/03/2024) puis 90% (du 17/06/2024 au 15/12/2031).
BARRIÈRE DE PERTE EN CAPITAL À L'ÉCHÉANCE	40% du Niveau Initial de l'indice EURO ISTOXX® Banks GR Decrement 50 Serie 2.
COMMISSION DE SOUSCRIPTION/RACHAT	Néant
ÉLIGIBILITÉ	Contrat d'assurance-vie ou de capitalisation et/ou compte-titres
FRAIS D'INVESTISSEMENT	Selon les supports et les contrats. Veuillez contacter le distributeur pour plus de précisions.
COTATION	Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé)
COMMISSION DE DISTRIBUTION	Société Générale paiera au distributeur concerné une rémunération annuelle (calculée sur la base de la durée des titres) dont le montant maximum est égal à 1,00% du montant total des titres effectivement placés. Veuillez contacter le distributeur pour plus de précisions. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat.
OFFRE AU PUBLIC	France (dispensée de la publication d'un prospectus).
PUBLICATION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE	Sixtelekurs, REUTERS. Cours publié au moins une fois tous les 15 jours et tenu à la disposition du public en permanence.
DOUBLE VALORISATION	En plus de celle produite par la Société Générale, une valorisation du titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter du 15/03/2022 par une société de service indépendante financièrement de la Société Générale, Finalyse.
MARCHÉ SECONDAIRE	Société Générale s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie des titres de créance avec une fourchette achat/vente de 1% de la Valeur Nominale.
AGENT DE CALCUL	Société Générale, ce qui peut être source d'un conflit d'intérêts ⁽²⁾ .
CODE ISIN	FRSG00012AB3

⁽¹⁾ Société Générale : Moody's : A1 / Standard & Poor's : A. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure le 17 décembre 2021. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur ni du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription aux titres de créance.

⁽²⁾ Les conflits d'intérêts seront gérés suivant la réglementation en vigueur.

